



HAL
open science

Ressources et Contestations Territoriales Internationales: analyse politique comparée des Iles Éparses

Christiane Rafidinarivo, Thierry Sabathier

► **To cite this version:**

Christiane Rafidinarivo, Thierry Sabathier. Ressources et Contestations Territoriales Internationales: analyse politique comparée des Iles Éparses. 1947-2017, LXXème Anniversaire du 29 Mars 1947 – “Pour l’État Malgache: Libre et Indépendant”, Actes du Colloque Scientifique International du 30 et 31 mars 2017, LXV, Académie Nationale des Arts, des Lettres et des Sciences de Madagascar, pp.341 - 354, 2017, Mémoires de l’Académie Nationale des Arts, des Lettres et des Sciences. hal-02484048

HAL Id: hal-02484048

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02484048>

Submitted on 20 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

IV.4. RESSOURCES ET CONTESTATIONS TERRITORIALES INTERNATIONALES: ANALYSE POLITIQUE COMPARÉE DES ÎLES ÉPARSES

par

RAFIDINARIVO Christiane¹ et SABATHIER Thierry²

Mots-Clés: Analyse comparée – Conflits – Contestations Territoriales Internationales – Coopération – Décolonisation – Géopolitique – Globalisation – Hydrocarbures – Îles Éparses – Négociations – Outremers – Souveraineté – 1947- 2017.

Résumé

La France et une partie de l'Europe sont occupées par l'Allemagne nazie quand le Général De Gaulle lance l'appel du 18 juin 1940 et négocie la participation des colonies à la guerre pour reconquérir territoire et souveraineté. La promesse de l'indépendance leur est alors faite. Le monde d'après-guerre se réorganise en une nouvelle architecture internationale par les Nations Unies pendant que les luttes pour l'indépendance s'intensifient. C'est dans ce démantèlement des empires, les visions de nouvelles organisations étatiques et le renouveau des relations internationales que se situe la proposition malgache d'un État Libre dans l'Union Française et les oppositions françaises qu'elle suscite en 1947 et par la suite. Ces tensions aboutissent à deux types de décolonisations politiques: la décolonisation étatique et les décolonisations ultramarines. Leurs conséquences territoriales et géopolitiques sont le moteur des dynamiques des Ressources et Contestations Territoriales Internationales des Îles Éparses, comme le cas de l'archipel des Chagos ou celui de Mayotte et d'autres territoires dans le monde jusqu'à aujourd'hui.

Depuis les années soixante-dix et les néo-décolonisations, une nouvelle génération de négociations territoriales s'appuie sur la démocratisation onusienne et le droit international tandis que de nouvelles formes de conflits et contestations territoriaux rejettent ceux-ci. La dimension économique s'affirme dans la territorialisation maritime. La découverte de ressources colossales d'hydrocarbures dans le Canal du Mozambique depuis 2008 et les débuts de leur exploitation - impactant les Zones Économiques Exclusives des Îles Éparses - révèle de nouvelles interactions des Contestations Territoriales Internationales avec les dynamiques de la globalisation. Elles sont mises en cartes géopolitiques océan Indien, exposées et présentées avec la communication scientifique.

Problématique

A partir du questionnement du Colloque – Quelles frontières nationales et quelle souveraineté pour un État malgache libre et ses ressources naturelles? - quelle analyse comparée des dynamiques des « Ressources et des Contestations Territoriales Internationales » des Îles Éparses en 2017?

Introduction

Des conflits internationaux, la contestation territoriale porte sur un même territoire mais pour une souveraineté différente. Dans son principe, les luttes pour la décolonisation le sont. Comme elles

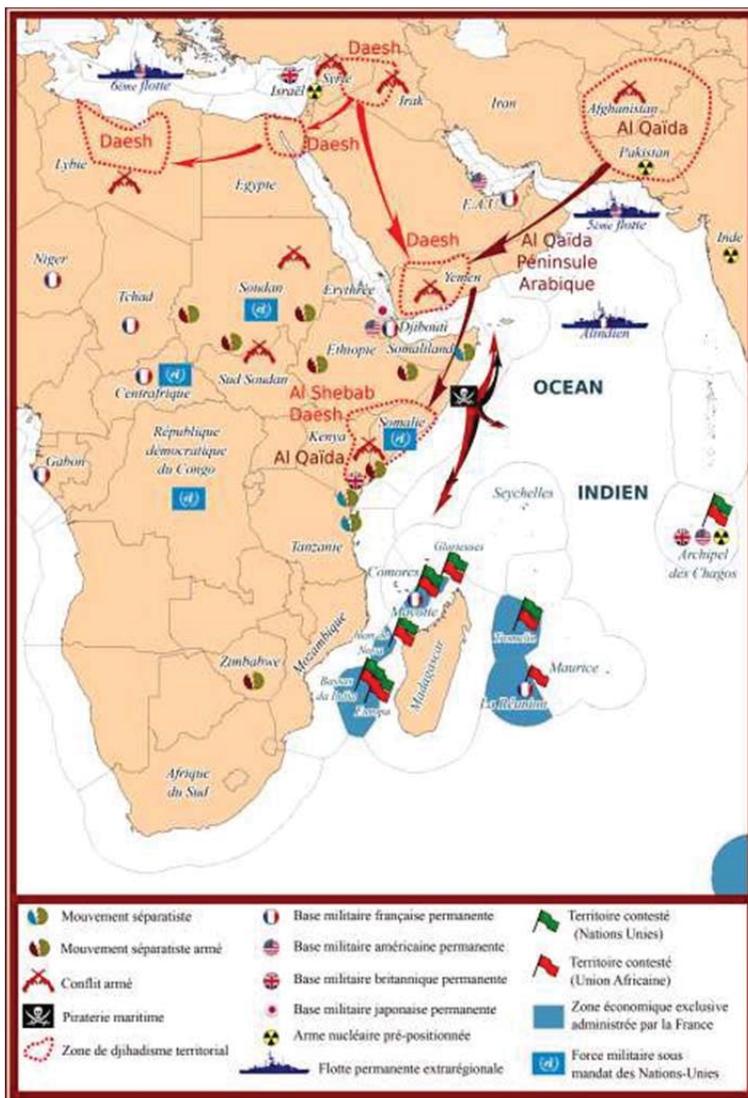
¹ Membre Associée, Section des Sciences Morales et Politiques – Docteure Habilitée à Diriger des Recherches en Science Politique, Professeure Invitée à Sciences Po Paris, CEVIPOF CNRS UMR 7048.

² Ingénieur Divisionnaire des Travaux Géographiques et Cartographiques de l'État, Institut Géographique National français.

sont le fait d'entités qui ne sont pas constituées en État, on ne peut pas parler de contestation Territoriale Internationale au sens interétatique.

Cependant, l'internationalisation non seulement de ces conflits mais de leur contestation territoriale en ont souvent développé des Contestations Territoriales Internationales qui parfois perdurent après l'indépendance. C'est le cas des Îles Éparses.

On distingue les Contestations Territoriales Internationales de facto par la force et les Contestations Territoriales Internationales revendicatives, par le droit et les négociations. L'état des Contestations Territoriales Internationales est le plus souvent fonction de l'exercice de souveraineté et sa reconnaissance internationale. De nouveaux conflits et CTI se développent aujourd'hui dans l'océan Indien recontextualisant le voisinage stratégique des Îles Éparses et du contentieux opposant la France et Madagascar depuis le processus de décolonisation.



Source: Réalisation Dr HDR Rafidinarivo Christiane et Sabathier Thierry

Carte 1: Conflits et contestations Territoriales Internationales – Océan Indien, 2016

et les non Malgaches qui soutiennent l'indépendance que s'institutionnalise la répression par l'État de siège sur tout le territoire de Madagascar jusqu'en 1956.

La France et une partie de l'Europe sont occupées par l'Allemagne nazie quand le Général De Gaulle lance l'appel du 18 juin 1940 et négocie la participation des colonies à la guerre pour reconquérir territoire et souveraineté français. La promesse de l'indépendance leur est alors faite. Le monde d'après-guerre se réorganise en une nouvelle architecture internationale par les Nations Unies pendant que les luttes pour l'indépendance s'intensifient.

C'est dans ce démantèlement des empires, les visions de nouvelles organisations étatiques et le renouveau des relations internationales que se situent la proposition malgache d'un État Libre dans l'Union Française et les oppositions françaises qu'elle suscite à partir de 1947.

Il est le fait de la lutte pour l'indépendance pensée et menée par le Mouvement De la Renovation de Madagascar, MDRM, après la deuxième guerre mondiale. Elle vise à recouvrer la souveraineté malgache sur le territoire de la colonie. Elle est soutenue par des mouvements et personnalités indépendantistes étrangers dont l'action s'internationalise.

C'est dans ce contexte qu'elle est violemment réprimée par l'État colonial à partir de 1947: condamnation à mort des leaders, emprisonnements, massacres, démantèlement de réseau. Au-delà du MDRM, c'est sur tous les Malgaches

La pression des tensions et conflits indépendantistes conjugués à ceux post-guerre mondiale poussent d'un côté les indépendantistes à négocier les modalités internationales de la décolonisation, principalement au sein des toutes nouvelles Nations Unies. De l'autre côté, les puissances coloniales organisent l'institutionnalisation des indépendances.

L'évolution de l'architecture des relations internationales et les décolonisations est supposée faire prévaloir en la matière le droit international sur la force. Elle permet ainsi de ne pas restreindre le droit en droit du puissant. Qu'en est-il des Contestations Territoriales Internationales des Iles Eparses entre Madagascar et la France: Bassas de India, Europa, Glorieuses, Juan de Nova, Tromelin?

Le principal problème posé aujourd'hui par les Contestations Territoriales Internationales des Iles Eparses est celui des interactions entre les conflits de souveraineté et l'exploitation des ressources halieutiques, minérales et pétrolifères. De nouveaux acteurs apparaissent comme Maurice pour Tromelin sur la pêche et le Mozambique pour les Iles Eparses du Canal du Mozambique sur les réserves colossales de gaz.

Dans ces nouveaux enjeux géopolitiques, quelles sont les dynamiques des négociations sur les Iles Eparses impulsées par les acteurs et principalement les chefs d'État? Elles sont explorées en deux axes: le conflit de souveraineté et la négociation des territoires contestés d'une part; le conflit d'objet et les clés de négociation des ressources en territoire contesté d'autre part³.

1. Conflit de souveraineté et négociation des territoires contestés

Les négociations territoriales sur les Iles Eparses n'existaient pas avant avril 1960. Ce qui existait, c'était les négociations d'indépendance. Ce sont les enjeux géopolitiques qui font basculer les négociations. D'autre part, on assiste à une complexification diplomatique du fait des nouvelles relations entre l'État et les entités privées - firmes et sociétés civiles de plus en plus financiarisées - dans les relations internationales. Ces tensions aboutissent à deux types de décolonisations territoriales: la décolonisation étatique et les décolonisations ultramarines. Dans les années soixante-dix, la néo-décolonisation apporte une dimension politique et économique. Leurs conséquences territoriales sont le moteur des dynamiques des Ressources et Contestations Territoriales Internationales des Îles Éparses, comme le cas de l'archipel des Chagos ou celui de Mayotte et d'autres territoires dans le monde jusqu'à aujourd'hui.

1.1. La politique de «*décolonisation*» et la «*diplomatie de puissance*» du Président Charles de Gaulle

L'appel du Général de Gaulle au ralliement des colonies pour vaincre le nazisme et l'occupant du territoire français est négocié avec la promesse de l'indépendance. La victoire des Alliés mène à une négociation de la réorganisation internationale. L'architecture onusienne émerge, fortement influencée par la vision américaine de l'élargissement du concert des nations assorti d'un seul organe contraignant, le Conseil de Sécurité des Nations Unies⁴.

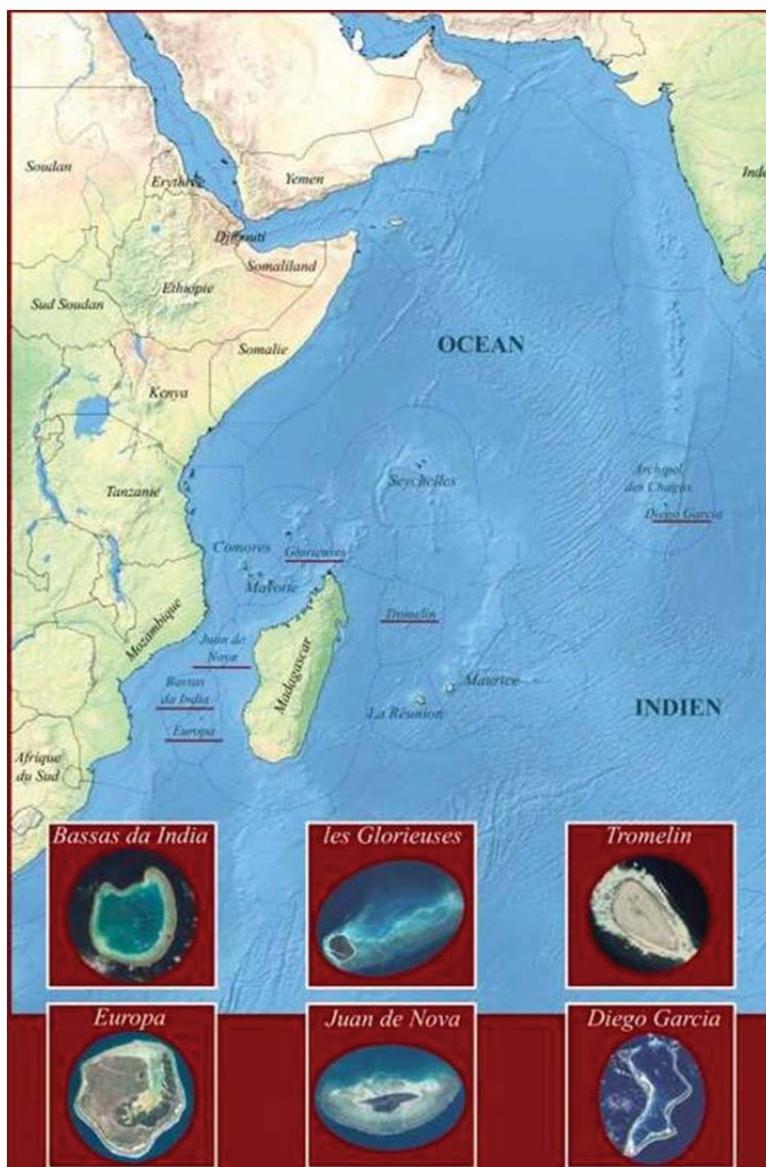
La France réussit à faire partie des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité et garde ainsi un statut de grande puissance internationale dans le basculement du cadre des relations internationales. Son pouvoir de veto est la clé internationale qui ferme territorialement les Iles Eparses à la «*succession des États*» mise en œuvre par les Nations Unies dans le processus de décolonisation.

Dans cette dynamique, De Gaulle devenu président de la République, met en œuvre une nouvelle conception territoriale française de l'outremer. Elle garde le contrôle de territoires, principalement des îles sur tous les océans, pour des visées stratégiques immédiates ou en réserve. Elles font de la France le

³ Une première version dont cet article est inspiré est : Rafidinarivo Christiane, Enjeux géopolitiques des négociations sur les îles Eparses in Rafidinarivo Christiane et Johary RAVALOSON (dir.), Regards croisés sur les Iles Eparses, Ressources et territoires contestés, *Revue MCI*, dossier spécial n°72-73, Antananarivo, avril 2016, pp 20-36.

⁴ Dostaler Gilles, Keynes et ses combats, Albin Michel, Paris, 2005, 535 p.

deuxième plus grand territoire maritime du monde après les États-Unis. Le Président De Gaulle voyait dans l'isolement de ces îles comme les Iles Eparses, une opportunité pour la France de détenir des lieux d'expérimentation nucléaire, arme qui a fait basculer définitivement la victoire du côté des Alliés et assuré la nouvelle suprématie des États-Unis. Ces essais se feront plusieurs années en Polynésie française. En Guyane, c'est une base spatiale européenne qui est développée où les Russes sont installés en partenaires.



Source: Réalisation Sabathier Thierry, 2016

Carte 2: Océan Indien ouest, Géographie générale des îles éparses et Diégo Garcia (archipel des Chagos)

Mais une démocratisation sans précédent se négocie sur la scène internationale et multilatérale. L'incarnation significative en est la nouvelle dynamique des votes à l'Assemblée Générale des Nations Unies. C'est ainsi que pendant que le principe de l'«*uti possedis*» s'instaure aux Nations Unies pour rétroceder le territoire colonisé aux États nouvellement indépendants dans une règle de «*succession des États*», le Général de Gaulle soustrait par le droit administratif interne les Iles Eparses à Madagascar le 1^{er} avril 1960, et les affecte à l'outremer français la veille de la signature des accords d'indépendance malgache. La France proclame l'indépendance de Madagascar comme prévu le 26 juin.

1.2. La politique «*territoriale*» et la «*diplomatie domaniale*» du Président Philibert Tsiranana

Dans les années soixante, le processus de décolonisation s'institutionnalise, voire se codifie: réduction territoriale pour les anciennes métropoles et constitution en États pour les anciennes colonies. La succession des États coloniaux est mise en forme par le droit international et se consolide en droit coutumier. La promesse gaullienne elle aussi, s'organise et se négocie en reconstruction de puissance. Elle modèle la vie politique de ses anciennes colonies et forme des acteurs relais, voire des États-relais, pour transformer le contrôle direct du territoire en domination par influence. C'est le cas du régime malgache du président Tsiranana Philibert⁵ de 1960 à 1972.

⁵ Randriamaro Jean-Roland, PADESM et luttes politiques à Madagascar, De la fin de la Deuxième Guerre mondiale à la naissance du PSD, Karthala, Paris, 1997, 451 pages; Considéré comme le Père de l'indépendance, Tsiranana Philibert est dans les forces politiques du Parti des Dëshérités de Madagascar, PADESM, construction coloniale, puis développe son propre parti, le PSD, Parti Social-Démocrate.

La littérature souligne le «*silence malgache*» sur les Eparses. Mais dès 1962, considérant les îles Glorieuses, Juan de Nova, Barren et Crab dans le Canal du Mozambique⁶, le Président Tsiranana Philibert dans sa correspondance domaniale avec la France, pose les jalons de la succession de ces droits au titre de la succession des États. La souveraineté française sur ces îles⁷ n'y est pas abordée, la priorité étant sans doute de réaliser l'effectivité de l'indépendance nationale.

En effet, l'enjeu est qu'il y ait succession des États sur les territoires mais aussi sur ce qui était octroyé par l'État colonial aux personnes publiques et privées: par exemple, les cessions domaniales, les baux emphytéotiques, les autorisations d'occupation ou les permis d'exploitation, et la capacité souveraine à les octroyer. Il s'agissait de faire acte administratif pour ne pas subir des pertes de droits domaniaux, si ce n'est territoriaux souverains, vis-à-vis des entités publiques et privées, essentiellement les firmes.

C'est une patiente politique des «*commons*»⁸ combinée à une diplomatie wébérienne rationalisée au plus haut niveau de l'État, que l'on pourrait qualifier de «*diplomatie durable*», puisant ses racines dans la culture politique malgache et préservant les intérêts des générations futures⁹. Elle a réussi de facto à garder ainsi les îles composant Barren et Crab.

Elle conserve toute son actualité aujourd'hui. Pour les îles Crab, une précision est apportée à la dénomination de l'une d'entre elles: «*Andriandory ou Andriangory*» retranscrite administrativement par le Président Tsiranana Philibert¹⁰. Elle est au Sud de Juan de Nova, à l'Est d'Europa, dans le bassin de Morondava, identifié aujourd'hui comme l'un des gisements d'hydrocarbures les plus importants découverts en 2008. La racine des deux noms est éponyme du Feu ou de l'Énergie ou encore du Principe éternel (*doria*): celui qui brûle/celui qui couve. Il est probable que le potentiel énergétique du lieu ait déjà été identifié empiriquement par les Malgaches anciennement. Le dispositif mémoriel malgache¹¹ est transformé en «*dispositif géopolitique* » dans le cas qui nous intéresse. C'est sans doute le sens politique que Tsiranana Philibert a donné à son geste administratif daté 1962, signé et envoyé à la France: mettre en réserve l'argument pour le futur.

1.3. La politique «*multilatérale*» et la «*diplomatie onusienne*» du Président Didier Ratsiraka contre la politique «*de puissance*» et la «*diplomatie militaire*» du Président Valéry Giscard d'Estaing

Une bascule géopolitique est effectuée dix ans après où c'est un «*changement de cadre*»¹² diplomatique qui est demandé. En effet, Madagascar est confronté à la mobilisation populaire ainsi que celle des jeunes et des élites revendiquant une néo-décolonisation et le départ du président

⁶ Bardonnnet Daniel, *La succession d'États à Madagascar*, LGDJ, Paris, 1970, p 342.

⁷ Bardonnnet Daniel, 1970, p 342, *op cit.*, interprète le fait de transmettre les dossiers domaniaux à la France comme acceptation de la souveraineté française sur les Iles Eparses. Il signale le décret du 1^{er} Avril 1960 mettant les Éparses «*sous l'autorité du Ministre chargé des départements d'outre-mer et des Territoires d'outre-mer* » comme une confirmation des droits souverains de la France. Les accords de coopération sont signés le lendemain 2 avril 1960.

⁸ Ostrom Elinor, *Gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles, Révision scientifique de Baechler Laurent, De Boeck*, Paris, 2010, 287 pages: la question des «*commons*» a fait basculer la géopolitique des territoires en Europe en institutionnalisant le passage d'un système domaniale seigneurial en système de coexistence du domaine public et morcellement en propriété privée.

⁹ Tsiranana Philibert prônait «*la politique au ras des rizières*». On le voit appliquer ici et transmettre en signifiants malgaches la politique maritime d'Andrianampoinimerina 1778-1810, allié des souverains traitants de la route de la traite, de l'Est de l'Afrique - soit les pays Mozambique et Makwa essentiellement - à l'Est de Madagascar passant par le Canal du Mozambique et les Hautes-Terres malgaches vers les Mascareignes: «*Ny ranomasina no valamparihiko*», soit selon la polysémie malgache, «*La mer pour parcourir mes rizières*» ou «*la mer est le canal de mes rizières* ». La traduction des chroniques du «*Tantaran'ny Andriana* » pendant la période coloniale l'a pérennisé restrictivement en «*la mer est la frontière de mes rizières*».

¹⁰ Tsiranana Philibert cité par Bardonnnet Daniel, *op cit.*, p 342.

¹¹ Rafidinarivo Christiane, *Empreintes de servitude dans les sociétés de l'océan Indien, Métamorphoses et permanences*, Paris: Karthala, 2009, 237 p.

¹² Watzlawick Paul, Weakland John, Fisch Richard, 1975, *op cit.*

Tsiranana. La France décide de ne pas appliquer les accords de défense de protection du régime. Elle accepte la révision des accords de coopération menée par le Capitaine de corvette Didier Ratsiraka, ministre des affaires étrangères du nouveau gouvernement. C'est la guerre froide, la passion tiers-mondiste et «*le communisme à la périphérie*»¹³ - l'océan Indien.

Confrontées à l'organisation sans précédent des pays producteurs de pétrole et à leur détermination à relever les prix, les économies de marché subissent la force de l'embargo pétrolier.

A ce contexte des chocs pétroliers, s'ajoute des cours de matières premières favorables aux «*pays sous-développés*». C'est la fin des trente glorieuses. Une nouvelle économie émerge avec la rente pétrolière, alors que commence la reconversion énergétique française au nucléaire sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing. La contestation territoriale internationale des Eparses où l'on présume des nodules poly-métalliques sous la mer, devient un conflit géopolitique.

A l'intention malgache d'envoyer des troupes militaires sur les Eparses répond l'installation effective de contingent français en 1974, sans discontinuité jusqu'à ce jour. Les troupes sont mobilisées à Madagascar officiellement en défensive contre d'éventuelles attaques aériennes françaises.

Dans ce contexte, la question des délimitations des ZEE et celle des Contestations Territoriales Internationales prennent un relief crucial puisqu'elle met en jeu les droits souverains d'exploration et d'usage des ressources. La réforme du droit international de la mer sur la question des ZEE a été portée par le Kenya dès 1979 avec les pays décolonisés comme une avancée fondamentale et nécessaire de la décolonisation économique, avant même l'adoption de la Convention onusienne de Montego Bay en 1982.

Le processus de délimitation des ZEE relève du principe déclaratif contradictoire. Chaque pays fixe ses limites en droit interne et déclare aux Nations Unies. S'il n'y a pas contestation, les délimitations sont entérinées. Mais en cas de contestation, c'est le dialogue et la discussion qui sont prônés par le processus onusien. Le recours possible - sur le principe d'un commun accord - est une médiation, un arbitrage, dont les parties acceptent au préalable de suivre les recommandations, ou la décision s'il s'agit de la Cour internationale de justice par exemple.

L'ordonnance n°73-060 du 31 août 1973 fixe en son article 2 le «*plateau continental*» de Madagascar à «*100 milles marins au-delà de sa mer territoriale*». Juan de Nova par exemple, est à 81 milles marins. De son côté, la France adopte le décret 78-146 du 3 février 1978 qui porte création d'une ZEE au large des Iles Eparses sur lequel elle fonde l'action de l'État. En 1979, les Eparses et leurs ZEE sont contestées par Madagascar qui obtient une résolution de l'AG des Nations Unies en sa faveur.

Didier Ratsiraka devenu Président de la République Démocratique de Madagascar en 1975 lance alors l'offensive diplomatique multilatérale. Il revendique les Iles Eparses et obtient le soutien de l'organisation de l'Unité Africaine, des Non-Alignés et de l'Assemblée Générale des Nations-Unies¹⁴. Elle condamne la France et lui enjoignent d'ouvrir le dialogue avec Madagascar pour leur restitution en 1979. Mais il n'obtient pas les Iles Eparses.

La France refuse d'obtempérer et le Conseil de Sécurité ne l'y oblige pas, puisque la dissuasion de son pouvoir de veto suffit. Les limites ainsi que les contradictions de la démocratisation onusienne et du droit international se révèlent dans cette opposition entre l'Assemblée Générale et le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Alors que rien ne bouge en application, en 1985, Madagascar obtient l'extension à 200 milles marins du plateau continental de sa ZEE créée par Montego Bay. Tous peuvent demander aujourd'hui l'extension du plateau continental, et la production de droits sur le fond et son sous-

¹³ Le système communiste mondial, *Revue Pouvoirs* n°21 et CNRS, Paris, 1982, 208 p.

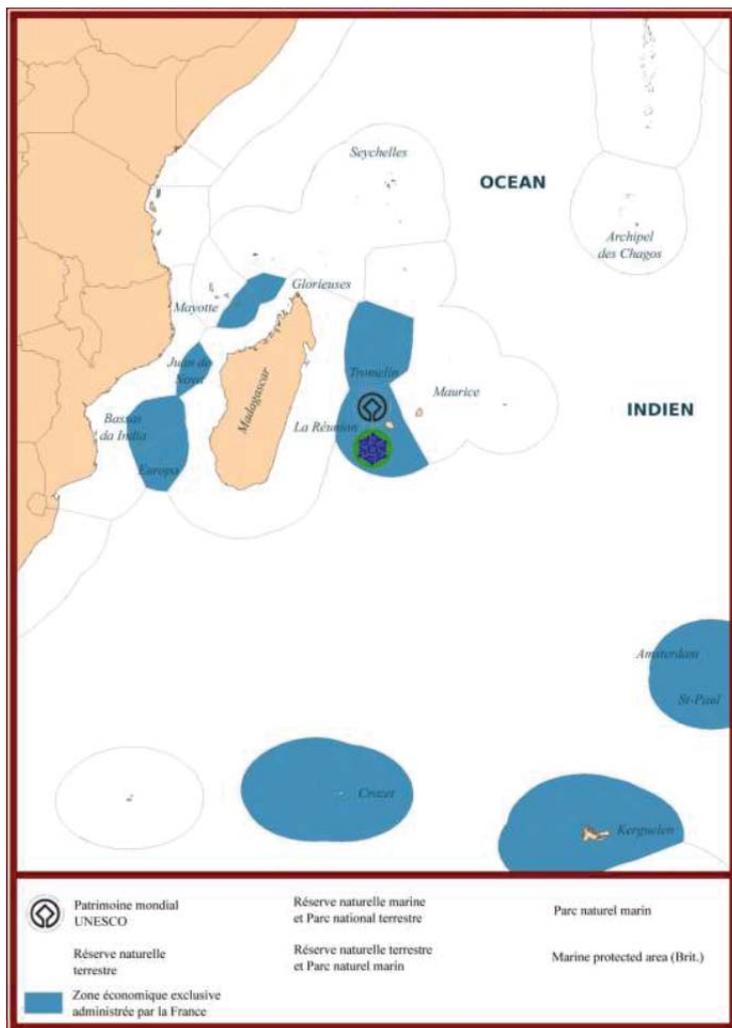
¹⁴ Résolution 34/91 de 1979 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, 34ème session, portant sur la souveraineté de Madagascar sur les Iles Eparses, invitant la France à les restituer à Madagascar.

sol, jusqu'à 350 milles marins. Selon la Préfète des TAAF, la situation des Eparses à ce jour est une «délimitation ZEE non encore formellement validée»¹⁵.

1.4. La «diplomatie de puissance» des Présidents Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy contre la «diplomatie régionale» des Présidents Azali Assoumani et Marc Ravalomanana et du Premier Ministre Paul Berenger

Les stratégies rivales continuent à configurer les rapports de force territoriaux dans l'océan Indien. A l'encontre de la France, Madagascar conteste les Iles Eparses, Les Comores contestent Mayotte et les Glorieuses, Maurice conteste Tromelin et le Mozambique, la Zone Economique Exclusive des Eparses qui lui sont les plus proches. Maurice conteste les Chagos à la Grande-Bretagne. En 1999,

le président Jacques Chirac propose la «cogestion» à ces îles membres de la Commission de l'Océan Indien en contestation avec la France. Il s'agit, sans aborder le conflit de souveraineté, de mettre en place une gestion commune des ressources. Rien ne se fait dans ce sens avant 2009, où la France présidée par Nicolas Sarkozy signe un accord de gouvernement avec Maurice sur les ressources halieutiques de Tromelin. L'Assemblée nationale française ne l'a pas ratifié.



Source: Réalisation Dr HDR Rafidinarivo Christiane et Sabathier Thierry

Carte 3: Protection environnementale de territoires contestés – Océan Indien - 2015

Réunion et de Mayotte. Et ce jusqu'à la jonction de sa base de Djibouti et son dispositif Alindien entre le Canal de Suez et le Golfe du Bengale. L'Inde, alliée de la France, a l'arme nucléaire dont s'est aussi doté le Pakistan.

Jusqu'à ce jour, l'Union Africaine conteste d'une part à la France les territoires des Iles Eparses, de La Réunion et Mayotte, et d'autre part à la Grande Bretagne les Chagos, considérés comme «occupés» dans le cadre d'une décolonisation inachevée¹⁶. La contestation est formalisée pour la première fois en 2004 dans le plan stratégique de la Commission de l'Union Africaine. Azali Assoumani était alors Président des Comores, Paul Bérenger, Premier Ministre de Maurice et Marc Ravalomanana, président de la République de Madagascar¹⁷; en France, Jacques Chirac étant président.

Dans une zone de «ceinture rouge» influencée par l'URSS au plus fort de la guerre froide des années soixante-dix et à influence anglo-saxonne, la France a développé une zone de projection et de surveillance militaire maritime à partir de ses bases de La

¹⁵ Pozzo Di Borgo Cécile, 2015, *op cit*.

¹⁶ Union Africaine, *Plan stratégique 2004-2007*, Commission de l'Union Africaine, 25 mai 2004.

¹⁷ Assoumani Azali cède la place en 2006 et est réélu président en 2016, Berenger Paul est battu aux élections de 2005, Ravalomanana Marc est réélu en 2006, son mandat est interrompu par un coup d'État en 2009.

Les Américains ont constitué un condominium avec le territoire britannique outremer, BIOT des Chagos, pour construire une de leurs plus importantes bases militaires, consolidée avec des armes nucléaires pré-positionnées. Elle est située sur l'île de Diego Garcia à équidistance de tout le littoral, voire une partie de l'hinterland, de l'océan Indien avec capacité de projection vers l'Afpak, le Moyen-Orient, le Yémen, la Corne et l'Est de l'Afrique - tous devenus points très chauds de conflits et de la sécurité globale - ainsi que sur les autoroutes du transport maritime international avec les passages stratégiques du Canal du Mozambique et des Canaux de Suez. Pas de restitution à la Hong-Kongaise¹⁸ en vue donc pour la contestation territoriale mauricienne et citoyenne chagossienne¹⁹, qui ne feront pas la guerre façon Malouines²⁰ non plus.

La base de Diego Garcia est sanctuarisée également en interne par le vote du Parlement britannique qui en a fait une des plus grandes réserves protégées environnementales au monde. La France a développé ce même type de dispositif environnemental à visée sécurité défense sur les territoires contestés des Iles Éparses. Il s'agit là de souveraineté et de ressources.

L'Archipel des Chagos est considéré avec La Réunion, Mayotte et les Iles Éparses comme les frontières de l'Union Européenne dans l'océan Indien par l'UE. La Réunion et Mayotte ont le statut de Région UltraPériphérique européenne, RUP. Suite au Brexit voté en 2016, seules les Éparses, La Réunion et Mayotte « *seront frontières* » de l'UE dans la région.

2. Conflit d'objet et clés de négociation des ressources en territoires contestés

Depuis les années soixante-dix, la dimension économique s'affirme dans les néo-décolonisations et la territorialisation maritime. Une nouvelle génération de négociations territoriales s'appuie sur la démocratisation onusienne et le droit international tandis que de nouvelles formes de conflits et contestations territoriaux rejettent ceux-ci. La découverte de ressources colossales d'hydrocarbures dans le Canal du Mozambique depuis 2008 et les débuts de leur exploitation - impactant les Zones Économiques Exclusives des Îles Éparses - révèle de nouvelles interactions des Contestations Territoriales Internationales avec les dynamiques de la globalisation.

2.1. Politique globale de « *sanction financière* » contre le régime de transition d'Andry Rajoelina et enjeux de la « *diplomatie de reconnaissance internationale* »

La situation est d'autant plus complexe en situation de crise diplomatique, comme ce fut le cas à Madagascar entre 2009 et 2014. Les sanctions à l'encontre du régime de transition issu d'un coup d'État appliquaient la non reconnaissance internationale du régime et l'arrêt des financements internationaux sauf humanitaires. Ceci eût pour conséquence l'octroi de permis extractifs pour y pallier, introduisant de nouveaux acteurs des pays pétroliers dans une zone devenue grise. Ça fonctionne en « *dispositif géopolitique* » dans le dialogue diplomatique entre les autorités de facto et le Groupe International de Contact Madagascar des bailleurs mené par l'ancien Président mozambicain Joaquim Chissano pour négocier une sortie électorale de crise²¹.

Les compagnies pétrolières ENI et Anadarko découvrent dans le Canal du Mozambique d'importants gisements de gaz naturel estimés aussi importants que ceux de la Mer du Nord. Le Président Barack Obama demande un rapport stratégique à l'US Geological Survey en 2012. Il

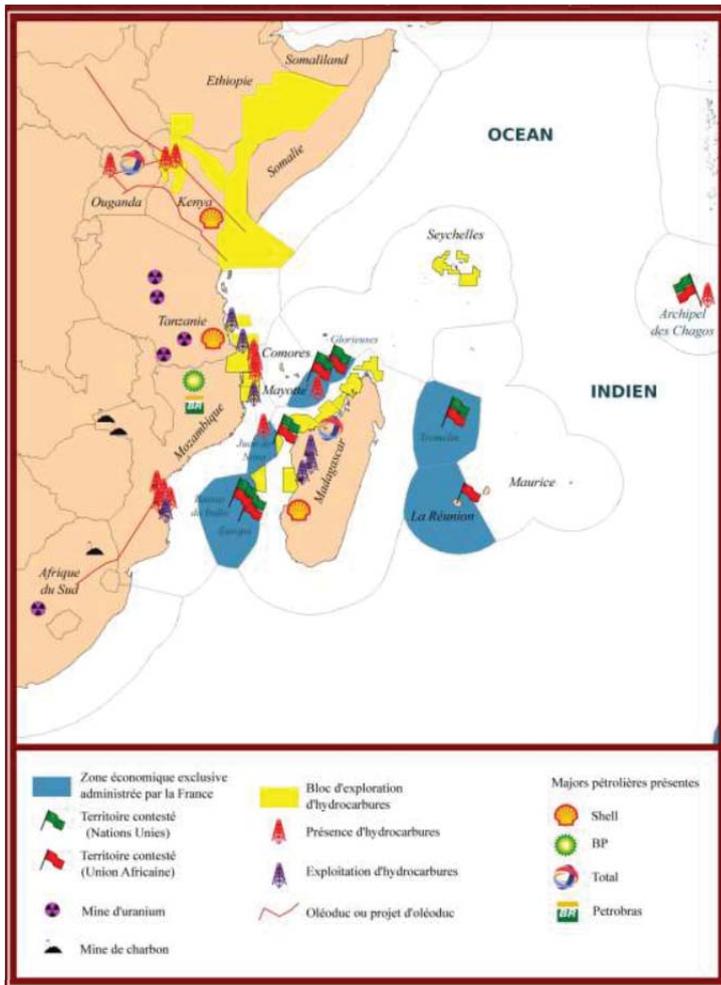
¹⁸ Hong Kong est rétrocédé par le Royaume-Uni à la République Populaire de Chine en 1999.

¹⁹ L'État mauricien revendique l'Archipel des Chagos. Quant aux Chagossiens qui ont été déplacés par les Britanniques avec interdiction de retour quand le site a été loué pour la base américaine, ils sont en processus judiciaire à l'encontre de l'État britannique pour obtenir le droit de retour et son application. Vine David, *Island of Shame, The Secret History of the U.S. Military Base on Diego Garcia*, Princeton University Press, Princeton, 259 pages

²⁰ La guerre des Malouines, Iles Falkland ou Islas Malvinas, a opposé la Grande-Bretagne et l'Argentine pour leur souveraineté. Celle-ci les revendique au nom de la succession de l'empire espagnol face à la colonie de Britanniques présente en permanence depuis le XIX^{ème}, puis s'installe militairement en 1982. La guerre a été gagnée par les Britanniques et a entraîné la chute de la dictature argentine au pouvoir depuis 1976.

²¹ Rafidinarivo Christiane, « Analyse politique des crises: basculements de paradigmes » et « Globalisation et dynamique des relations internationales, actions internationales face à la crise politique malgache: légitimations et délégitimations », in Randrianja Solofo (dir.), « *Mettre fin à la fragilité: construire le présent à partir du futur* », Institut d'Etudes Politiques Madagascar et Banque Mondiale, Antananarivo, 2014, pp 9-13 et pp 53-65.

évalue les réserves gazières exploitables au sud du Kenya jusqu'à Madagascar à 12 500 milliards de mètres cubes²². Ce rapport qui fait référence identifie quatre nouvelles «provinces» énergétiques dans l'océan Indien: la côte tanzanienne, la côte mozambicaine, les Seychelles et la côte Ouest malgache, «Morondava Basin»²³. Concernant les Iles Eparses, «c'est à Juan de Nova que les réserves d'hydrocarbures sont présumées les plus intéressantes»²⁴. C'est dans le Canal du Mozambique que délimitations et conflits de souveraineté révèlent une acuité nouvelle en raison de l'importance de ces réserves d'hydrocarbures découvertes depuis 2008. Les délimitations des ZEE sont «sous réserve d'accord». Elles nécessitent concertation et accord consolidé entre États contigus, et/ou en CTI, quitte à ce que cela soit strictement de cogestion élargie. C'est en particulier de sécurisation des ressources et des investissements, sans chercher à régler les controverses de souveraineté.



Source: Réalisation Dr HDR Rafidinarivo Christiane et Sabathier Thierry

Carte 4: Ressources hydrocarbures et contestations territoriales internationales – Océan Indien - 2015

continuité de l'action administrative. Grande puissance normative et sécuritaire, elle maintient sa souveraineté en opposant au droit international sa rationalité administrative interne sur les territoires contestés: présence militaire, stations météorologiques, missions scientifiques.

D'autre part, la multiplication des acteurs publics et privés dans les relations internationales - dont les firmes ou des organisations non gouvernementales très puissantes surtout dans le domaine des hydrocarbures et de l'environnement - complexifie les contestations et conflits croisés. Il est nécessaire de tenir compte de la «fin des territoires» au sens de Bertrand Badie, que cela implique. C'est-à-dire que les relations internationales ne sont plus seulement des relations interétatiques mais multiacteurs et que la diplomatie principalement bilatérale est devenue le plus souvent une diplomatie multi-track, à savoir multiacteurs et multiniveaux. Elles se transforment en un nouveau désordre international où «l'utilité sociale du respect»²⁵ évite de verser dans la violence et la destruction asymétriques.

2.2. La politique de «coopération» et la «diplomatie bilatérale» des Présidents François Hollande et Hery Rajaonarimampianina

La France forteresse s'est maintenue jusqu'ici sur les territoires contestés de l'océan Indien qu'elle administre. C'est grâce à une stratégie de puissance, appuyée par une diplomatie bilatérale dissymétrique (membre du Conseil de Sécurité) et adossée à une

²² USGS, Assessment of Undiscovered Oil and Gaz Ressources of Four East Africa Geological Provinces, www.usgs.gov/fs/2012/3039/contents/FS12-3039.pdf, 2012.

²³ Cf. notes 10, sur *Andriandory* ou *Andriangory* des Îles Crab dans le bassin de Morondava.

²⁴ Pozzo Di Borgo Cécile, 2015.

²⁵ Badie Bertrand. La fin des teritoirres, essai sur le désordre international et l'utilité du respect, Fayard, 1995, réédition CNRS, Paris, 2013, 273 p.

Plus, elle monte en puissance environnementale en sanctuarisant une grande partie des îles et de leur Zone Economique Exclusive. Pour ce faire elle l'administre, en aires protégées et réserves naturelles. C'est le cas des Glorieuses en 2012. C'est une politique qui favorise ainsi la recherche scientifique globale comme la climatologie ou la connaissance des points «zéro» parmi les plus préservés de l'humanité ainsi que ces hotspots de biodiversité²⁶. Depuis le mandat du président François Hollande en 2012, elle est couplée avec une politique de transition énergétique, visant à protéger la planète des effets nocifs des énergies fossiles et préserver les intérêts des futures générations.

Enfin, dans l'Espace public national et international, le débat sur les négociations des Iles Eparses implique de multiples acteurs des pays en cause: plusieurs pays contestataires, organisations internationales, citoyens, sociétés civiles, partis politiques, firmes. Bref, la contestation territoriale internationale se «déterritorialise»²⁷ alors que les tentatives de dialogue sont interétatiques, voire inter-présidentielles.

En effet, la question est évoquée entre les deux présidents François Hollande et Hery Rajaonarimampianina en 2014. Une plate-forme interministérielle est mise en place. Fin 2015, l'ambassadeur de France à Madagascar fait une déclaration affirmant que « *les Iles Eparses sont françaises* ». Interpellé par des acteurs des sociétés civiles, le président malgache déclare à la presse le 6 novembre 2015 que des négociations ont lieu « *au plus haut niveau* ». Il revendique les Iles Eparses à l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2016. Une deuxième rencontre interministérielle est prévue en mars 2017.

L'inflexion des politiques publiques internationales de la France et spécifiquement de sa politique africaine, sera peut-être dans sa régionalisation et sa capacité de coopération pour réduire les risques de confrontations. Car la dynamique de la Contestation Territoriale Internationale des Iles Eparses pour l'instant, est la mobilisation des fondements de sa légitimation, l'accumulation d'arguments multidimensionnels et l'action militaro-diplomatique.

2.3. La politique « administrative » du Président Armando Guebuzo et la « diplomatie judiciaire et sécuritaire » du Président François Hollande

Grâce aux récentes découvertes d'hydrocarbures depuis 2008²⁸, le Mozambique est considéré comme ayant les capacités d'être le quatrième plus grand producteur de gaz naturel au monde et troisième exportateur après l'Australie et le Qatar. D'autant plus que les intérêts pétroliers brésiliens investis au Mozambique donnent un surcroît de poids économique à la montée en puissance de ces émergents lusophones²⁹. Kenya, Madagascar, Mozambique et Tanzanie sont désormais en phase de production d'hydrocarbures avec des majors pétroliers comme Exxon, Shell ou Total et une percée des firmes chinoises et indiennes. L'exploration attire également celles-ci aux Seychelles et aux Comores où les firmes arabes sont aussi présentes.

Les événements liés à la prospection pétrolière du navire Prince Falcon battant pavillon singapourien le 9 septembre 2013 sont un révélateur des triangulations géopolitiques de la contestation des ZEE des Eparses, en contiguïté avec les ZEE des pays riverains du Canal du Mozambique. Il effectuait des recherches d'hydrocarbures par réflexion sismique dans la «ZEE d'Europa» avec le navire Storm West battant pavillon norvégien, chargé d'assurer la sécurité du plan d'eau. Quand la frégate française de surveillance le Nivôse des Forces Armées de la Zone Sud de l'Océan Indien le contrôle, il produit des autorisations mozambicaines et aucune des autorités françaises.

²⁶ Les réserves naturelles gérées par les TAAF dans les Australes comportent aussi des installations de Sciences de la terre et de l'univers, des Etudes spatiales et du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.

²⁷ Badie Bertrand. *La fin des territoires, essai sur le désordre international et l'utilité du respect*. Paris: Fayard, 1995, réédition CNRS Editions et Préface à la nouvelle édition, Paris, 2013, 273 p.

²⁸ USGS, 2012, *op cit*.

²⁹ Dans le secteur des hydrocarbures, il s'agit surtout du géant pétrolier Pétrobras.

Sous l'autorité du Préfet de La Réunion, délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer, il est demandé au Prince Falcon de «quitter les eaux françaises et procéder au relevage de ses appareils de recherche sismique»³⁰. La justice est saisie, ainsi que le ministère des affaires étrangères pour suites judiciaires et diplomatiques à donner. L'ambassadeur de France au Mozambique adresse une lettre au Mozambique. La question est évoquée lors de la rencontre du président François Hollande et son homologue mozambicain, Armando Guebuza, le 27 septembre 2013³¹. L'action publique française en la matière met clairement en cause le Mozambique dans son action d'octroi de permis, interprétée à effet contestataire territorial international. Elle effectue «un rappel aux États concernés par cette affaire, des dispositions internationales et nationales dans ces domaines», ignorant par ailleurs, avec constance la CTI de Madagascar et la non application de la résolution onusienne de 1979.

Le Nivôse fut victime d'un incendie à bord quelques semaines après et du être mis en réparation entre 2013 et 2016. Sur la base d'un accord entre le ministère de la défense et les TAAF, 55 militaires des trois armes, des gendarmes et deux navires patrouilleurs dont l'un rejoint la force européenne Atalante dans la lutte contre la piraterie maritime, sont affectés à sa zone de contrôle. Les Forces Armées de la Zone Sud- Ouest de l'océan Indien, basées à La Réunion, sont en responsabilité de la sécurité des TAAF dans le cadre de l'action de l'État en mer coordonné par le préfet maritime, en l'occurrence, le préfet de La Réunion. La marine fait état des «incursions» quotidiennes des pêcheurs comoriens, mahorais et malgaches dans ces ZEE des Eparses. Au XIX^{ème} siècle, Juan de Nova par exemple, était «commons» de la pêche aux tortues des Vezo huit mois sur douze, objet de fiscalité d'une seigneurie de Maintirano dans un État souverain, le Royaume de Madagascar, reconnu par la diplomatie internationale des puissances.

L'immobilisation du Nivôse a aussi mis en lumière la réduction budgétaire des moyens de défense dont dispose routinièrement la France pour faire appliquer la souveraineté dans les outremer et spécifiquement sur les Eparses³². En 2012, Martial Foucault caractérise la tendance générale des budgets de défense de la France «entre déni et déclin»³³, ce qui connaîtra sans doute une inflexion à la hausse dans la lutte contre le terrorisme après les attentats de 2015. Il est constaté «un effet de mise en agenda sur l'enjeu de sécurité»³⁴. D'un côté cela plaide en faveur d'une augmentation budgétaire et l'affectation de moyens souverains. De l'autre côté, ce pourrait aussi plaider pour une coopération sécuritaire bilatérale ou élargie, la cogestion n'étant pas censée régir des domaines régaliens. En attendant, la France fait des efforts diplomatiques inédits vers le Mozambique.

2.4. Politique de «cogestion» et «diplomatie institutionnelle» du Président Nicolas Sarkozy et du premier ministre Navin Rangoolam

Un accord de cogestion est signé pour 5 ans entre les gouvernements français et mauriciens en 2010³⁵. C'est l'aboutissement de négociations menées sur la contestation territoriale opposant Maurice et la France sur l'île de Tromelin. Maurice revendique Tromelin depuis 1976 et l'inscrit dans sa constitution comme territoire constitutif au titre de la succession de l'État

³⁰ Communiqué de la Préfecture de La Réunion du 24 septembre 2013.

³¹ www.ambafrance-mz.org.

³² La question est déjà soulevée par le rapport à l'Assemblée nationale de Adam Patricia et Vitel Philippe, L'Action de l'État en mer, Rapport n°4327, Commission de la Défense nationale et des Forces armées, Paris, 2012, www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i4327.asp et le rapport du député Gaymard Hervé, qui présente les moyens de lutte contre la pêche illicite en 2012, Rapport n°830 fait au nom de la Commission des Affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord-cadre entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Maurice sur la cogestion économique, scientifique et environnementale relative à l'île de Tromelin et ses espaces maritimes environnants, Paris, 20 Mars 2013.

³³ Foucault Martial, Les budgets de défense en France, entre déni et déclin, Focus Stratégique n°36, Institut Français des Relations Internationales, Laboratoire de Recherche sur la Défense, Paris, avril 2012, 67 pages

³⁴ Brouard Sylvain et Foucault Martial, Après l'évènement, l'impact des attentats de janvier 2015 sur l'opinion, Note n°262, Fondation Jean Jaurès, Paris, 14 avril 2015, 13 pages.

³⁵ Gaymard Hervé, 2013, *op cit*.

britannique. Mettant de côté le conflit de souveraineté, la cogestion met le curseur des négociations sur objet et usage, essentiellement les ressources halieutiques et la pêche.

Dans la continuité de 1973 et la négociation de la révision des accords de coopération franco-malgaches, Didier Ratsiraka revendique les Iles Eparses au nom de Madagascar. En 1979, Maurice conclut une négociation avec celui-ci pour qu'il taise ses revendications sur Tromelin en échange de son soutien dans le cadre de celui des Non-alignés aux revendications sur les autres îles éparses. Le Premier ministre mauricien, pourtant non fondé à parler pour un pays indépendant, le présente comme une renonciation de Madagascar. Négociée comme stratégie commune de la néo-décolonisation, elle aboutit à une résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies en faveur de la revendication malgache omettant Tromelin. C'était en 1979, où le droit onusien de la mer, qui fondera celui sur les ZEE, est adopté.

Côté français, le Président François Mitterrand avait déjà initié le dialogue franco-mauricien. Le Président Jacques Chirac au Sommet des Chefs d'État de la Commission de l'Océan Indien en 1999, défend la cogestion comme alternative aux contestations territoriales internationales entre pays membres. En 2000, la France et le Royaume Uni pour Jersey ont signé un accord relatif à la pêche dans la baie de Granville, déconnectant la question de pêche des droits de souveraineté³⁶. Le Président Nicolas Sarkozy, se rapprochant en 2008 de Navin Ramgoolam, alors premier ministre, favorisera l'accord de cogestion fondé sur la même dissociation. Il s'agit d'éviter les questions de souveraineté dont le conflit demeure donc entier et gelé, mais de trouver des domaines de coopération qui permettent de gérer ensemble les ressources du territoire contesté de Tromelin pour un profit partagé. Cela concerne principalement des ressources halieutiques et des activités de pêche. L'accord-cadre stipule en conclusion *«Le cas échéant, ce dispositif conventionnel pourrait fournir un modèle pour l'apaisement des multiples différends de même nature qui opposent les États membres de la Commission de l'océan Indien, la France et Madagascar sur les îles éparses du Canal du Mozambique, ou encore Maurice et le Royaume Uni sur les Chagos...le contentieux sur ces îles, il est vrai plus lourd.»*

L'accord de cogestion sur Tromelin est ratifié par les élus mauriciens ainsi que le Sénat français mais l'Assemblée Nationale ne met pas le vote à l'ordre du jour³⁷. En outre, la diplomatie du *«silence malgache»* sur Tromelin ne vaut cependant pas renonciation. D'une part, elle n'est pas opposable en tant que telle dans le droit international. D'autre part, l'accord de cogestion, d'ailleurs non appliqué, ne conclut en rien les conflits de souveraineté. Le dossier de la cogestion bilatérale France-Maurice de Tromelin semble donc devenu problématique, pour ne pas dire un échec de la triangulation.

2.5. La politique «énergétique» et les «diplomaties d'émergence»

La France et le Royaume Uni sont les deux grandes puissances riveraines de l'océan Indien à l'Ouest par leurs territoires ultramarins, et l'Australie, premier exportateur de gaz, à l'Est. La Grande-Bretagne se montre beaucoup plus offensive sur la diplomatie économique et publie en février 2016 le Draft Mer UK Strategy. Le premier ministre David Cameron annonce l'*«appointment of an Oil and Gas Ambassador to promote the North Sea overseas to boost inward investment, but also to develop links with overseas markets to provide UK oil and gas companies with best possible access»*. L'annonce *«forging links with Mozambique»* est faite à Aberdeen en Ecosse où l'Aberdeen City Council's Initiative s'apprête à un partenariat pour *«Pemba's development as an oil and gaz hub»*, l'île mozambicaine et la région pétrolière de Rovuma. Les contestations territoriales internationales durcissent les conflits de ressources au Nord.

La Russie, puissance énergétique émergente, s'intéresse aussi aux *«nouvelles provinces gazières»* de l'océan Indien et le fait savoir théâtralement. A la critique française de l'annexion de la Crimée, le ministre des affaires étrangères russe répond à la France en faisant la comparaison avec

³⁶ Gaymard Hervé, 2013, *op cit.*

³⁷ Gaymard Hervé, 2013. *op cit.*

Mayotte en 2014 et le porte-parole du ministère des affaires étrangères avec les Eparses en 2015³⁸ (malgré le «format Normandie»). Les Russes suivent ainsi de près la nouvelle région qui peut leur faire concurrence sur le marché mondial énergétique. L'Inde et la Chine ont déjà beaucoup investi dans la région et disposent de réseaux économiques et sécuritaires bien implantés. Tous les pays pétroliers - surtout de l'océan Indien - et ceux qui sont attachés à la liberté des mers passent à l'action diplomatique en appui économique. Cela se double de la géopolitique des transports d'hydrocarbures dont les gros tonnages passent obligatoirement par le Canal du Mozambique, autoroute du pétrole, ou les oléoducs devenus le marché des émergents. Quelles vont être leurs politiques? L'incertitude durcit les rapports de force et les négociations.

En septembre 2015, le Président de l'Afrique du Sud, Jacob Zuma reconnaît que le pays est confronté à une grave crise énergétique et un déficit prévisionnel dans l'approvisionnement d'énergie en 2021. Il importe actuellement 77% de son gaz naturel et ce, exclusivement du Mozambique. Ce gaz représenterait une ressource stratégique dans le mix énergétique de l'économie émergente sud-africaine. Même si beaucoup s'inquiètent de la capacité du Mozambique à sécuriser les investissements et des signes de violence et d'instabilité politiques³⁹, les nouveaux marchés de l'exploitation ouverte par ces nouveaux voisins pétroliers, ainsi que la Tanzanie et le Kenya aussi, peuvent être de puissants arguments de rapprochement entre tout le voisinage. La Chine tient son premier sommet Chine-Afrique hors de Chine en Afrique du Sud fin 2015 et pratique la «diplomatie du carnet de chèques». Malgré des programmes de coopération comme le désendettement du Mozambique, la France semble laisser le curseur sur la fêrue au lieu des leviers économiques, commerciaux et de financiarisation.

Que vont faire les États-Unis? Ils émergent en premier producteur mondial de pétrole en exploitant leur schiste bitumineux. Ils ont commandé le rapport qui évalue les réserves d'hydrocarbures du Canal du Mozambique. Le basculement de leur politique vers l'Asie ne connaît-elle pas une bascule entre l'Afrique et l'Orient? Ils ne vont pas restituer Diego Garcia d'où ils peuvent atteindre n'importe quel pays riverain de l'océan Indien ainsi que la route des pétroliers et faire face au terrorisme territorial de Daesh qui se développe de l'Irak vers le Canal du Mozambique en passant par la péninsule islamique en 2015. Barack Obama est le premier président américain à s'exprimer devant l'Union Africaine à Addis Abeba en 2015, insistant sur «la souveraineté et l'indépendance» ainsi que la «dignité humaine», «La paix et la sécurité sont bien sûr très important⁴⁰».

Les conflits politico-religieux bouleversent les régions pétrolières du Proche et Moyen-Orient. L'Égypte a construit en un temps record une deuxième voie au Canal de Suez et développe son armement stratégique. La Chine commence la construction de sa nouvelle base militaire à Djibouti et explicite sa nouvelle politique de défense de ses ressortissants et ses intérêts. Le Japon, qui y a déjà sa base, envisage de lever sa clause constitutionnelle lui interdisant de développer sa défense. Le conflit somalien impacte les nouveaux pays pétroliers d'Afrique de l'Est. L'Atalante européenne à grand succès dans la lutte contre la piraterie ne suffit pas à la sécurisation maritime de l'océan Indien. Les émergents sont tous sur les rangs pour la course aux investissements structurants si ce n'est aux hydrocarbures.

³⁸ « Réponse de la porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères Maria Zakharova à une question des médias concernant les propos du ministre français des Affaires étrangères Laurent Fabius (sur la Crimée)...

Il est étonnant que ce soit la France, par l'entremise de son ministre des Affaires étrangères, qui évoque cette prétendue invalidité de l'expression de la volonté du peuple, l'absence du droit de la population à décider de son sort. Comment Paris peut-il justifier sa politique envers certains territoires contrôlés par la France, comme Mayotte dans l'archipel des Comores ou les îles Éparses dans le canal du Mozambique? ... Paris ne cesse pourtant d'ignorer les exigences d'Antananarivo et de l'ONU.

Ces exemples montrent donc de manière évidente que la France devrait se pencher sur ses propres affaires avant de donner des estimations concernant les initiatives d'autres États. Le 29 octobre 2015».

http://www.mid.ru/fr/maps/fr/-/asset_publisher/g8RuzDvY7qyV/content/id/1906158.

³⁹ Jentzsh Corinna, Here are four reasons why Mozambique isn't a postwar success story, Institute of Political Science, Leiden University, Washingtonpost 02.02.2016, www.washingtonpost.com/news/monkey-cage/wp/2016/02/02/here-are-four-reasons-why-mozambique-isn-t-a-postwar-success-story.

⁴⁰ Discours du président Obama Barack devant l'Union Africaine, Addis Abeba, 28 juillet 2015, France 24.

Le rôle de l'action publique américaine internationale est présenté par le Président Barack Obama comme une incitation pour le partenariat entre les firmes américaines et les travailleurs africains d'une part, et le soutien à la démocratisation de l'autre ainsi que la haute importance de la paix et la sécurité. Il fait appel aux Nations Unies pour la paix et la sécurité en Afrique que les États-Unis soutiendront. Il fait appel à l'Union Africaine pour un partenariat de gouvernance. Donald Trump sera-t-il favorable au soutien d'une telle «*autonomisation*»?

Si la France ou Madagascar ou n'importe quel pays de la région choisit de ne pas produire de pétrole et prône la sanctuarisation environnementale et la suffisance en énergie renouvelable dans la région, il lui est de toute façon nécessaire de penser quel sera son vivre ensemble international avec ces acteurs qui montent en puissance avec une rapidité et un potentiel sans précédent.

Conclusion

Le Canal du Mozambique n'en est plus comme dans les CTI en mer de Chine où personne n'ose délivrer de permis. La phase de production est lancée. Plus que cela, elle structure déjà les choix et politiques énergétiques des principales économies de la région. Elle attire les investissements des émergents et sert de monnaie d'échange diplomatique et politique. Elle déclenche déjà hélas, des tensions, crises et conflits politiques ainsi que des anticipations de concurrence tendues.

C'est ainsi que les négociations sur les Iles Eparses trouvent sens et profit pour les acteurs étatiques, les firmes, les grands trusts environnementaux et ONG certes, mais devrait apporter «*pour le grand nombre*»: alimentation, énergie, sécurisation, considération. Pour Madagascar en tant qu'«*État libre*», une nouvelle gouvernance de ressources réelles et potentielles aussi importantes sur ces territoires contestés suppose une «*diplomatie d'émergence*» au service d'une «*politique indépendante et souveraine*» qui bénéficie aux Malgaches. Si héritage de la pensée territoriale du MDRM il y a, il est «*politique*» au sens d'organisation moderne de la cité et ce pourrait être ainsi qu'il s'applique aux Contestations Territoriales Internationales sur les Iles Eparses.